



Guéret, le 9 janvier 2017

## Communiqué de presse

### Candidature à la fonction de lieutenant de louveterie

En application des dispositions du code de l'environnement, Monsieur le Préfet de la Creuse procédera prochainement à la nomination du lieutenant de louveterie responsable du territoire correspondant à l'ancien canton de FELLETTIN.

Les personnes intéressées par ces fonctions sont invitées à adresser leur candidature par lettre recommandée avec avis de réception, à la Direction départementale des territoires, service espace rural, risques et environnement : Cité administrative – B.P. 147 – 23000 GUERET CEDEX, avant le 1er avril 2017. Passé ce délai, les candidatures ne seront plus recevables.

Conformément aux dispositions de l'article R.427-3 du code de l'environnement, les conditions de nomination des lieutenants de louveterie sont les suivantes :

- être de nationalité française.
- jouir de ses droits civiques.
- résider obligatoirement dans le département où les fonctions doivent être exercées ou dans un canton limitrophe.
- détenir un permis de chasser depuis au moins 5 ans, l'année de leur nomination.
- justifier d'une aptitude physique compatible avec l'exercice de cette fonction.
- être âgé(e) de moins de 75 ans.
- justifier de leur compétence cynégétique.
- s'engager par écrit à entretenir, à leur frais, soit au moins 4 chiens courants réservés exclusivement à la chasse du sanglier ou du renard, soit au moins 2 chiens de déterrage.

Le dossier de candidature sera composé des pièces suivantes :

- une lettre de candidature et de motivation manuscrite accompagnée d'un curriculum vitae.
- une photocopie de la carte d'identité (recto-verso).
- une photocopie du permis de chasser (recto-verso).
- un certificat médical attestant des capacités physiques du candidat à exercer les fonctions de lieutenant de louveterie.
- une attestation relative à l'obligation d'entretien de chiens de chasse, telle que rappelée ci-dessus.

**ATTENTION : les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.**